



الاتحاد الجزائري لكرة القدم

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL



الرابطة الولائية

لكرة القدم - باتنة

LIGUE DE FOOTBALL WILAYA DE BATNA

لجنة الانضباط

Commission de Discipline

Procès-verbal

N° : 18 Séance du : 27/05/2024

Rencontres JEUNES

Membres présents:

Nom et Prénom	Qualité
BENAHMED Nouredine	Président
HAOUES Abdelouahab	Secrétaire
MERZOUGUI Fares	Membre

Ordre du jour :

1- Traitement des affaires.

Traitement des affaires

En application des règlements généraux de la FAF (Edition 2015) et suite à l'examen des pièces versées aux dossiers, aux rapports des officiels des rencontres, la Commission de Discipline, après délibération, a pris les décisions suivantes :

Matches retards

Affaire N° : 230

Rencontre : W.M.AIN.TOUTA // PROTECTION.CIVILE (U15) du : 25-05-2024

Rencontre n'a pas eu lieu

Vu la feuille de match.

- Vu les rapports des officiels.

- Attendu que, la rencontre (U-15) n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe visiteuse PROTECTION.CIVILE (U-15).

Par ces motifs la Commission de Discipline décide : (Art 52 Jeunes R.G & Circulaire N° 004 du 15.11.2023)

- Match perdu par pénalité au club PROTECTION.CIVILE (U-15), et en attribue le gain au club W.M.AIN.TOUTA (U-15).
- Une amende de 15.000 DA est infligée au club PROTECTION.CIVILE.
- W.M.AIN.TOUTA (U-15) (03) points (03) buts
- PROTECTION.CIVILE (U-15) (00) point (00) but

Affaire N° : 231

Rencontre : W.M.AIN.TOUTA // PROTECTION.CIVILE (U17) du : 25-05-2024

Rencontre n'a pas eu lieu

Vu la feuille de match.

- Vu les rapports des officiels.

- Attendu que, la rencontre (U-17) n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe visiteuse PROTECTION.CIVILE (U-17).

Par ces motifs la Commission de Discipline décide : (Art 52 Jeunes R.G & Circulaire N° 004 du 15.11.2023)

- Match perdu par pénalité au club PROTECTION.CIVILE (U-17), et en attribue le gain au club W.M.AIN.TOUTA (U-17).
- Une amende de 15.000 DA est infligée au club PROTECTION.CIVILE.
- W.M.AIN.TOUTA (U-17) (03) points (03) buts
- PROTECTION.CIVILE (U-17) (00) point (00) but

Affaire N° : 232

**Rencontre : W.M.AIN.TOUTA // PROTECTION.CIVILE (U19)
du : 25-05-2024**

Rencontre n'a pas eu lieu

Vu la feuille de match.

- Vu les rapports des officiels.

- Attendu que, la rencontre (U-19) n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe visiteuse PROTECTION.CIVILE (U-19).

Par ces motifs la Commission de Discipline décide : (Art 52 Jeunes R.G & Circulaire N° 004 du 15.11.2023)

- Match perdu par pénalité au club PROTECTION.CIVILE (U-19), et en attribue le gain au club W.M.AIN.TOUTA (U-19).
- Une amende de 15.000 DA est infligée au club PROTECTION.CIVILE.
- W.M.AIN.TOUTA (U-19) (03) points (03) buts
- PROTECTION.CIVILE (U-19) (00) point (00) but

Affaire N° : 233

**Rencontre : E.S.BOULEFRAIS // C.S.C.CHAABA (U19)
du : 25-05-2024**

Rencontre n'a pas eu lieu

Vu la feuille de match.

- Vu les rapports des officiels.

- Attendu que, la rencontre (U-19) n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe visiteuse C.S.C.CHAABA (U-19).

Par ces motifs la Commission de Discipline décide : (Art 52 Jeunes R.G & Circulaire N° 004 du 15.11.2023)

- Match perdu par pénalité au club C.S.C.CHAABA (U-19), et en attribue le gain au club E.S.BOULEFRAIS (U-19).
- Une amende de 15.000 DA est infligée au club C.S.C.CHAABA.
- E.S.BOULEFRAIS (U-19) (03) points (03) buts
- C.S.C.CHAABA (U-19) (00) point (00) but

Affaire N° : 234**Rencontre : A.S.A.BATNA // STADE.1200.BATNA (U19)
du : 25-05-2024****Rencontre n'a pas eu lieu**

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports des officiels.
- Attendu que, la rencontre n'a pas eu lieu, suite équipe A.S.A.BATNA s'est présentée avec un effectif amoindrie (07 joueurs).

Par ce motif la Commission de Discipline décide :(Art 49 R.G JEUNES)

- Match perdu par pénalité au club A.S.A.BATNA et en attribue le gain au club STADE.1200.BATNA.
- Une amende de 5.000 DA est infligée au club A.S.A.BATNA.
- Défalcation d'un (01) point du capital point de l'équipe A.S.A.BATNA (U.19)
STADE.1200.BATNA (U.19) (03) points (03) buts
A.S.A.BATNA (U.19) (00) point (00) but

Affaire N° : 235**Rencontre : U.S.DOUANES.BATNA // N.OULED.FADEL (U19)
du : 26-05-2024****JOUEUR (S) AVERTI (S):**

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
HASROUMI BAHA	05J2002	NOF	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	
HEDJAZI FETHI	05J2018	NOF	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	
SOLTANI CHARAF.EDDINE	05J3622	NOF	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	
AISSAOUI ABDELGHANI	05J3008	USDB	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	

Affaire N° : 236**Rencontre : A.S.P.FOURRAGE // J.OUED.CHAABA (U17)
du : 25-05-2024****JOUEUR (S) AVERTI (S):**

NOM ET PRENOM	N°LICENCE	CLUB	SANCTION (S)	MOTIF	ARTICLE	AMENDE (S)
LAGHOUIL MED.BILAL	05J2479	ASPF	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	
DJABALI RIADH	05J2706	JOC	Avertissement.	Comportement anti sportif.	84 R.G	

La séance levée à 18.00**Le Président****N.BENAHMED****Le Secrétaire****A.HAOUES**